

Les pratiques du lien 2

(D'après le document : quelques repères pour le travail en lien 2, DDEC Septembre 2005)

Le lien 2 centre son action prioritairement sur :

- . un travail de réflexion pédagogique près des équipes d'écoles ;
- . une aide indirecte auprès des élèves en difficulté.

Par le lien 2, l'enseignant spécialisé participe à la mise en place d'une démarche ASH qui ne peut être efficace que si elle est le fait de TOUS les enseignants.

"... Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté constitue un dispositif-ressource complémentaire pour accroître les possibilités des équipes pédagogiques de mettre en œuvre une différenciation des réponses pédagogiques adaptée à la variété des besoins des élèves..." (circulaire n°2002-111 du 30-04-02).

Le lien 2 peut adopter des formes très diverses :

- Auprès des enfants

- . Observation individuelle, en classe ou en dehors de la classe ;
- . Observation d'un groupe classe ;
- . Tests, évaluation d'un enfant, d'un groupe ;
- . Accompagnement de séquences d'apprentissage, en lien avec l'enseignant de la classe, dans le cadre d'un projet d'aide ;
- . Participation aux évaluations diagnostiques : passation des épreuves, analyse des résultats ;
- . Constitution d'ateliers de remédiation ou de groupes de besoins ;
- . Conduites d'ateliers : de prévention (avec une attention particulière portée au langage oral) pour des observations ciblées ;
-

- Auprès des équipes d'école ou de réseau

- . Concertations organisées, programmées, de suivi des élèves en difficulté dans tous les cycles
- . Concertations proposées par l'enseignant spécialisé en qualité de personne ressource sur certaines questions spécifiques (troubles du langage oral et écrit, troubles de la conduite et du comportement, démarche ASH...);
- . Bilans ponctuels avec les chefs d'établissement ;
- . Accompagnement lors des orientations (établissement spécialisé, collège ...);
-

- Auprès des enseignants

Le lien 2 permet à l'enseignant spécialisé de rechercher avec les enseignants de classes un ajustement des conditions d'apprentissage de la classe :

- . Aide à la mise en place de soutien dans la classe ;
- . Recherche concertée de réponses pédagogiques adaptées aux enfants en difficulté ;
- . Echange avec l'enseignant après observation ;
- . Proposition d'outils pédagogiques, d'outils d'évaluation, de conduites de prévention ;
- . Mise en place de temps de co-animation ou co-intervention ;
- . Aide à la mise en place de pédagogie différenciée ;
- . Aide à la mise en œuvre des PPRE ;
- . Accompagnement lors des équipes éducatives ;
- . Elaboration de contrats (comportement, réussite...);
- . Aide à la communication avec la famille et les partenaires.

Le lien 2 se met en place dans une école sur la base d'un projet écrit (cf. Fiche Outil ci-jointe).